



CHPB-ADQ-GRH-PROFIL-015

Version: 1

Date de la dernière révision :

12/04/2023 Page : 1/4

Motif principal de la révision :

PROFIL DE POSTE "CADRE DE SANTE EHPAD LE THOMASSIN"

1. AFFECTATION

Le/la cadre de santé est affecté(e) au sein au sein de l'EHPAD Le THOMASSIN

2. QUALIFICATIONS OU DIPLOMES

Diplôme de cadre de santé

3. METIER

Cadre de santé

4. MISSIONS

4.1 - DÉFINITION

Le/la cadre de santé doit organiser l'activité de soins et des prestations associées, manager l'équipe et coordonner les moyens des services en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations. Son rôle est également de développer la culture du signalement et de la gestion les risques, de développer les compétences individuelles et collectives et de participer à la gestion médico-économique de ses services en lien avec la Direction.

4.2 - ACTIVITÉS

Le/la cadre de santé a précisément pour missions de :

• Manager et encadrer les équipes paramédicales

- Élaboration des plannings
- o Gestion de l'absentéisme
- o Identification des besoins et recrutements
- Évaluations des agents
- o Identification des besoins en formation et suivi
- Gestion de la qualité de vie au travail

Coordonner les équipes paramédicales et médicales

- Organisation de rencontres médicales et paramédicales en lien avec les résidents
- Organisation et suivi de formations par les médecins pour les paramédicaux

• Gérer l'activité

- o Gère les entrées et les mouvements internes
- S'assure du maintien du taux occupationnel





CHPB-ADQ-GRH-PROFIL-015

Version: 1

Date de la dernière révision :

12/04/2023

Page: 2/4

Motif principal de la révision :

Gérer des projets

- o Étudie, valide et évalue les projets
- Participe à la recherche de financement

• Assurer le lien avec les partenaires

- Participe aux rencontres
- Participe aux rencontres pôle gériatrique
- o Participe et anime des groupes de travail sur le pôle gériatrique

• Planifier les activités et les moyens, ainsi que le suivi et le contrôle

Gérer des étudiants

- o Organise des parcours de stage en lien avec la CDS référente
- o Encadre et évalue les stagiaires

• <u>Élaborer le rapport d'activité</u>

Gestion et application de la qualité et de la gestion des risques

- Être le référent qualité du service auprès de la délégation qualité et risques de l'établissement en vue de faciliter la réalisation des actions qualité, risques, évaluations transversales
- Déployer et suivre, en lien avec le chef de service, le PAQSS du service auprès des professionnels de santé du service
- Organiser des points réguliers de communication et de travail avec les professionnels de santé du service sur la mise en œuvre des actions qualité, risques, évaluations
- Assurer un suivi auprès des équipes des résultats/ indicateurs qualité : IQSS, e-satis, outils traceurs V2020, audits qualité, quick observations...
- Assurer un suivi des FSEI, déclarées au sein du service, auprès de l'équipe
- Participer avec des professionnels de santé du service au CREX/RMM/REMED d'analyse de causes d'EIG
- Lors de l'évaluation annuelle des professionnels de santé, définir pour chaque professionnel des objectifs et indicateurs de résultats qualité risques à atteindre

Mettre en application les mesures réglementaires

- Assure la veille réglementaire
- Gestion des alertes et situation de crise

Veiller au respect du règlement intérieur et du contrat de séjour

Participer aux réunions et instances

- CVS
- CUA
- Staff CDS/ CSS
- Staff Direction/ Direction des soins/ CSS/CDS
- Réunion Qualité





CHPB-ADQ-GRH-PROFIL-015

Version: 1

Date de la dernière révision : 12/04/2023

Page: 3/4

Motif principal de la révision :

- o Réunions filière gériatrique et partenaires
- Réunions du pôle gériatrique
- Conseil de pôle

5. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES SPECIPHIQUES AU POSTE

5.1 – LIENS HIERARCHIQUES:

- ♦ Le directeur
- ♦ Le Directeur des soins
- ☼ Le Cadre Supérieur de Santé du pôle

5.2 - LIENS FONCTIONNELS:

- \$ Équipe paramédicale : infirmier(e) ; aide-soignant(e) ; agent de

service hospitalier

5.2 - LIENS ORGANISATIONNELS :

- Conseil de Pôle
- 🦴 Formateurs des Instituts de Formation des Professionnels de Santé
- ♦ Les services supports

6. LES COMPETENCES

6.1 - SAVOIR:

- Avoir un savoir opérationnel en management, en organisation et temps de travail, en santé publique, en stratégie et conduite de changement, en méthode de recherche en soins, en évaluation de la charge de travail, en éthique et déontologie professionnelles, en droit des usagers du système de santé et en gestion administrative, économique et financière
- Avoir des connaissances approfondies en soins, en méthodologie d'analyse de situation, en communication et en animation d'équipe

6.2 - SAVOIR - FAIRE:

- Un Organiser un service de soin en fonction de différents critères (missions, stratégie, moyens, etc.)
- Concevoir, formaliser et adapter des procédures et protocoles ou consignes relatives à son domaine de compétence
- Concevoir, piloter et évaluer un projet/processus relevant de son domaine de compétence
- Piloter, animer / communiquer, motiver plusieurs équipes
- Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation





CHPB-ADQ-GRH-PROFIL-015

Version: 1

Date de la dernière révision :

12/04/2023

Page: 4/4

Motif principal de la révision :

- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles
 - \$\footnote \text{Évaluer, développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs}
 - Arbitrer et / ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné
 - Analyser des données, des tableaux de bord
 - Travailler en équipe pluridisciplinaire /en réseau

6.3- SAVOIR ÊTRE :

- Qualités relationnelles (écoute, communication, impartialité)
- Secret professionnel et discrétion professionnelle.
- 🖔 Capacités d'organisation, de méthodologie et de rigueur.
- Réactivité et adaptabilité
- Sens du travail en équipe
- ♥ Disponibilité
- ♦ Autonomie
- ♥ Diplomatie

7 . CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LE POSTE

7.1 - TEMPS DE TRAVAIL

Poste à temps plein (ouvrant un droit à RTT de 20 jours)

7.2- HORAIRES:

Aucun horaire n'est imposé, le cadre de santé ayant pour objectif l'organisation et le bon fonctionnement de son service, la présence doit s'adapter au besoin

7.3 - ASTREINTES:

- En alternance avec les autres cadres de santé du CHPB
- Les astreintes sont rémunérées

TEXTES EN VIGUEUR

- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.
- Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.
- Répertoire national des métiers de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 14 août 2002 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé
- Décret n° 2003-1269 du 23 décembre 2003 modifiant le décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière
- Répertoire national des métiers de la Fonction Publique Hospitalière